

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 septembre 2022

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (26) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, Mme PFEIFFER, M. CADIOU, Mme BILLARD, adjoints, M. JAN, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. LLAVORI, M. LUCAS, M. DEIN (de 19h15 à 21h05), M. MACE, M. NOURRY, M. SALMON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (7) : Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, M. COLLONGE, Mme GARANDEAU, M. BIARD, Mme RACHEDI, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (5) : Mme FRIOT a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme MAIGNOT a donné procuration à M. CHEMIN.

Mme TRIBOULT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. COLLONGE a donné procuration à Mme BOUSQUET.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme BASLE.

Mme PFEIFFER a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2022.098 Dénomination de la passerelle traversant la voie ferrée ZAC de la Courrouze

Rapporteur : M. Baslé

- Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.113-1 du Code de la voirie routière ;
- Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Transition Urbaine et Ecologique réunie le 15 septembre 2022 ;
- Vu le rapport présenté en séance par Madame Marie Baslé, Adjointe à la Maire en charge de la culture et de la communication ;
- **Considérant** la nécessité de dénommer la passerelle traversant la voie ferrée Rennes-Redon, reliant non seulement les secteurs « Pilate » et « Grand Equipement » de la ZAC de la Courrouze mais aussi le quartier Pigeon Blanc au pôle multimodal qui accompagne la station de métro « Gaîté » ;
- **Considérant** que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette dénomination.

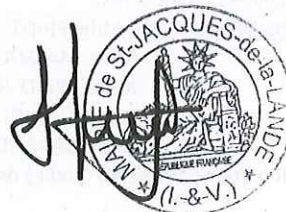
Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, dénomme la passerelle traversant la voie ferrée ZAC de la Courrouze, « passerelle Viviane Elder (1904-1960) », actrice et aviatrice française, née à Rennes.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 27 septembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



Alice PFEIFFER
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 04/10/22

Publié sur le site de la Ville le : 04/10/22

Par le service affaires générales